

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 25

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

EXIGENCE SOCIALE

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Budget Primitif 2016 de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle

**Direction de l'Insertion
Service du budget
04.13.31.28.92**

PRESENTATION

Le Budget de la Politique Publique de l'Insertion Sociale et Professionnelle est géré par 3 entités : la Direction de l'Insertion, la Direction de l'Action Territoriale et de l'Administration (DITAS) et le Service Administration, Ressources, Pilotage et Evaluation (SARPE) de la DGAS.

Le projet de budget primitif 2016 de cette Politique s'établit à 540 482 500 € en dépenses soit 537 882 500 € en dépenses de fonctionnement et 2 600 000 € en dépenses d'investissement, dont :

- 520 477 000 € pour la Direction de l'Insertion en dépenses de fonctionnement et 100 000€ en dépenses d'investissement.
- 15 891 500€ pour les dépenses de fonctionnement de la DITAS et 2 500 000 € en dépenses d'investissement.
- 1 521 000 € pour le SARPE en dépenses de fonctionnement.

En contrepartie, ce sont 14 450 000 € de recettes (investissement et fonctionnement confondus) qui sont attendues dont 2 700 000 € de FSE (fonds social européen) sur le budget de cette politique publique.

1. LES CREDITS GERES PAR LA DIRECTION DE L'INSERTION

La Direction de l'Insertion gère l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA) et la politique d'insertion obligatoire définie dans le Plan Départemental d'Insertion (PDI) qui décrit l'ensemble des actions.

1. LES ORIENTATIONS POUR 2016 :

1-1 - LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE :

➤ Le nombre d'allocataires du RSA :

En 2015, à la suite, notamment de nouvelles orientations en matière de contrôle, le nombre de Bénéficiaires de RSA (Brsa) a diminué de 2 322 personnes alors qu'en 2014, une hausse de 4 088 allocataires avait été enregistrée. En effet 30 227 personnes sont sorties du dispositif RSA en 2015, contre 27 905 entrées.

Au 31 décembre 2015, le nombre de droits ouverts aux bénéficiaires du RSA à la charge du Département était de 72 910, contre 77 461 allocataires au 1^{er} janvier 2015.

➤ **Le taux de chômage :**

Le taux de chômage dans le Département (12,2 % de la population active) est structurellement plus élevé qu'aux niveaux régional (11,8%) et national (10,2% - France métropolitaine). A la fin du 3^{ème} trimestre 2015, le taux de chômage a connu sur un an une hausse (+0,2 points) identique à l'évolution en PACA et en France métropolitaine.

Les zones les plus touchées sont les secteurs d'Arles avec un taux de chômage égal à 14,5% de la population active, de Marseille-Aubagne (13,1%) et de Salon (12,2%).

1-2- LES GRANDS OBJECTIFS PRIORITAIRES DE LA DIRECTION DE L'INSERTION

Le programme de la nouvelle majorité a fait de l'exigence sociale un des piliers de son action. Dans le cadre des Etats Généraux de Provence, les contributions ont conforté la nécessité de faire de l'emploi une priorité et de mobiliser tous les moyens possibles pour permettre le retour des bénéficiaires du RSA vers une activité professionnelle.

A) Le retour à l'emploi du plus grand nombre d'allocataires :

I. Les actions obligatoires :

Afin de mettre une offre d'insertion à disposition des allocataires du RSA comme l'exige la loi et faute de moyens internes suffisants, la direction de l'insertion mobilise plus de 150 partenaires (institutionnels, associatifs, privés etc...). Ces derniers mettent en œuvre plus de 300 actions d'accompagnement social et professionnel sur l'ensemble du territoire.

Afin d'adapter cette offre d'insertion aux besoins des allocataires, du contexte économique et des territoires, il convient de:

- 1) S'appuyer sur les partenariats institutionnels existants (Pôle Emploi, PLIES, DIRECCTE....)
- 2) Rechercher de nouveaux notamment dans le secteur économique (entreprises, filières professionnelles,.....).
- 3) Développer et mesurer l'efficacité de l'ensemble des actions
- 4) Mettre en place de nouvelles modalités de financement basées sur des critères d'efficacité :
 - Pour l'emploi : le financement se structurera en deux parties ; une part fixe tenant compte du salaire des personnels affectés à l'action, une part variable valorisant financièrement les sorties emploi.
 - Pour le social : le financement tiendra compte de l'efficacité de l'action sur le parcours du bénéficiaire en permettant une évolution progressive favorisant in fine une intégration dans une action emploi (apprentissage de la langue, traitement de freins sociaux logement, addictions, savoir être, etc..)

II. Les actions emploi mises en place en interne :

Dans le cadre du programme de la nouvelle majorité, conforté par les conclusions des Etats Généraux de Provence dans son volet emploi, et afin d'activer tous les leviers de croissance, plusieurs décisions ont été prises.

1. La création d'une équipe et d'un espace dédiés au retour à l'emploi de nos BRSA.

Elle est composée de 9 agents dont 7 de la direction de l'Insertion et 2 de la direction de l'Economie. Sa mission consiste, en autres, à rapprocher l'offre et la demande d'emploi. L'équipe sera en charge de rechercher des offres d'emploi auprès des partenaires « emploi » du département, mais aussi des entreprises du département et de celles du club des entreprises solidaires, de façon à leur présenter les allocataires remplissant les critères d'embauche. Cette action se déroulera, à minima 1 fois par mois, dans « l'ovoïde » de l'ATRIUM. D'autres actions telles que forums, ateliers CV, rencontres avec les fédérations sectorielles etc. se tiendront aussi dans cet espace dédié.

Deux opérations ont déjà rapproché ces deux directions en 2015 :

- la participation au Salon des entrepreneurs sur Marseille en octobre 2015,
- la co-organisation de la convention annuelle de la CGPME à l'Hôtel du département en décembre.

2. Une gouvernance sera adaptée pour le Club des Entreprises Solidaires avec pour objectif de mieux mobiliser ces 300 entreprises ayant une vision RSE.

En effet, le Club a permis en 2015 :

- la collecte de 1000 offres d'emploi,
- la mise en relation de 1650 personnes,
- la sortie du dispositif RSA de 336 bénéficiaires,
- la mise en place de rencontres emploi mensuelles sur les filières professionnelles les plus en tension,
- la mise en place de groupes de réflexion avec les entreprises volontaires dans le cadre de l'animation du Club.

III. L'introduction de clauses sociales dans les principaux marchés publics de la collectivité.

Comme elle s'y était engagée, la nouvelle gouvernance a fait voter en décembre 2015, l'introduction de clauses sociales dans les principaux marchés publics du Département, et notamment pour :

- Les contrats supérieurs à 500 000 € pour les marchés de travaux et de bâtiments,
- Et pour ceux supérieurs à 1M € pour les travaux routiers.

Un minima de 5% du nombre d'heures générées par le marché sera réservé au public en situation d'insertion.

B) le contrôle des allocataires du RSA

Le dispositif de contrôles administratifs portant sur l'obligation de contractualisation des allocataires du RSA, mis en place par les 26 « contrôleurs » agents du Département travaillant dans les pôles d'insertion, a permis en 2015 de convoquer 33 447 personnes et de suspendre les droits de 8 420 d'entre elles (comprises dans les 30 227 sorties énoncées plus haut).

Pour compléter ce programme, et répondre à l'exigence sociale attendue par la nouvelle gouvernance, il a été décidé dès 2015, de créer un « service de contrôles administratifs ». Ce service en lien avec des organismes partenaires et dans le cadre de conventions, aura pour objectif la détection d'anomalies dans la situation des allocataires. A cette fin, des croisements de données seront effectués. Ils pourront donner lieu à d'autres contrôles et proposeront des sanctions en fonction des problèmes détectés.

Enfin, l'équipe pluridisciplinaire départementale a été créée. Elle fonctionne depuis le début de l'année 2016, elle se penche sur les situations d'allocataires ne se rendant pas à des convocations pour des offres d'emploi et décide de la suspension de leurs droits.

L'ensemble de ces mesures devrait permettre des économies substantielles en matière de versement de l'allocation et d'indus.

2. LES DEPENSES LIEES A L'ALLOCATION RSA :

Il est proposé une inscription de **486 M€**. Les dépenses sont ventilées de la façon suivante :

Nature dépense	Montant dépense (M€)
Allocation RSA stricto-sensu	457,70
Contrats Uniques d'Insertion	20,00
Autres dépenses d'allocations :	8, 30
- Surprime de Noël	3,50
- Admissions en non-valeur, remises gracieuses ...	3,00
- Frais de gestion des opérateurs (CAF, MSA, Pôle emploi, ASP)	1,80
Total	486,00

2.1. L'allocation RSA, qui se partage en 2 types d'aides :

I. Le RSA socle standard

L'estimation des dépenses au titre du RSA socle est basée sur :

- une perspective de progression du nombre de bénéficiaires du RSA socle standard de 1 500 bénéficiaires par an,
- et
- une augmentation annuelle du montant forfaitaire du RSA de + 2 % cumulant :
 - Le taux de revalorisation lié à l'inflation, calculé pour 2016 sur la base d'une évolution nulle. Il convient de noter que le montant forfaitaire de l'allocation sera réévalué en avril 2016 par le gouvernement au lieu du mois de janvier les années précédentes.
 - Le taux de revalorisation de 2 % par an du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il est proposé d'inscrire **393,70 M€** pour cette aide.

II. Le RSA socle majoré

En ce qui concerne ce deuxième type d'aide, on constate que l'évolution des effectifs est moins dépendante de la conjoncture économique. La prévision de dépenses a donc été établie sur la base d'un effectif stable de 9 000 allocataires.

Aussi une inscription de **64 M€** a été proposée.

Elle a été calculée à partir du montant mandaté en 2015 augmenté de la revalorisation annuelle de 2% du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Ainsi, la collectivité budgète 457,70 M€ au titre de l'allocation de RSA stricto sensu pour l'année 2016.

2.2. Les Contrats Uniques d'Insertion (CUI) :

Les objectifs de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyen 2016 ont été fixés à 4 250 contrats dans le secteur non marchand et 1 000 contrats dans le secteur marchand. Le volume de ces derniers contrats a été augmenté car 50 % des personnes en CUI marchand trouvent un emploi durable à l'issue de leur contrat et sortent donc du dispositif RSA.

Il est proposé d'inscrire **20 M€**.

La nouvelle majorité a fait une toutefois, une demande de contrats supplémentaires dans le secteur marchand auprès du Ministre du Travail, une réponse est attendue prochainement.

2.3. Les autres dépenses liées à l'allocation :

Enfin les autres dépenses sont estimées à **8,30 M€** dont :

- 3,5 M€ au titre du dispositif d'aide aux plus démunis (surprime de Noël de 50 € par enfant de moins de 12 ans versée en sus de la prime de l'Etat),
- 3 M€ au titre d'admissions en non-valeur , remises gracieuses etc...
- et 1,8 M€ concernant les frais de gestion des opérateurs (CAF, MSA, Pôle Emploi, ASP).

3. LES DEPENSES LIEES AUX ACTIONS D'INSERTION

Les dépenses liées à ces actions s'élèvent **34,47 M€**. Elles permettent le financement d'actions individuelles ou collectives et déclinent les axes d'intervention prévus par le Programme Départemental de l'Insertion.

Elles sont constituées **de dépenses obligatoires sauf en ce qui concerne l'aide à la mobilité, le Fonds RSA, l'évaluation, les études de faisabilité.**

Nature de la dépense	Montant dépense (M€)
Accompagnement et accès à l'emploi	7,80
Aide à la création d'entreprises	0,30
Insertion par l'activité économique	2,90
Formation – Actions collectives	0,40
Formation – Actions Individuelles	1,50
Aide à la mobilité - Transports	3,50
Fonds RSA	1,00
FSE	3,00
Sous-Total Actions Insertion Professionnelle	20,40 (60%)
Accueil et suivi des bénéficiaires	12,20
Insertion sociale	1,50
Santé	0,30
Evaluation – Etudes de faisabilité	0,04
Sous-Total Actions Insertion Sociale	14,04 (40%)
Dépenses diverses (1)	0,03
TOTAL	34,47

Au total, les crédits gérés par la Direction de l'Insertion s'élèvent à 520,47 M€ en dépenses de fonctionnement et à 0,10 M€ en dépenses d'investissement pour des aides au démarrage dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

(1) Il s'agit de dépenses pouvant être liées au fonctionnement de la direction (remboursement des frais de déplacement).

2. LES CREDITS GERES PAR LA DITAS

La Direction des Territoires et de l'Action Sociale (DITAS) a pour objectif majeur la simplification des procédures afin de permettre aux travailleurs sociaux de répondre de manière plus efficiente aux besoins des usagers et de faciliter l'accès des publics les plus défavorisés aux aides mises en œuvre par notre collectivité.

De même, le budget 2016 de cette direction s'attache à maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau des aides financières et subventions proposées aux usagers et partenaires de l'action sociale.

1. LES ORIENTATIONS POUR 2016

Les objectifs des actions qui seront entreprises en 2016, notamment la mise en œuvre au sein des territoires du dispositif des chèques d'accompagnement personnalisé pour lequel un marché a été notifié en 2015, visent à adapter l'aide alimentaire et d'hygiène aux besoins réels des populations les plus précarisées.

Cette évolution se fera à enveloppe constante.

La DITAS envisage également la non reconduction des marchés publics relatif à la gestion du FSL accès maintien et énergie par la CAF et l'élaboration d'une convention en lieu et place.

Cette démarche d'allègement des procédures s'appuie également sur un nouveau règlement intérieur du FSL (délibération n°52 du 11/12/2015) qui tend à simplifier la gestion de ces aides et à en faciliter l'accès aux usagers.

2. LES DEPENSES DE LA DIRECTION DES TERRITOIRES ET DE L'ACTION SOCIALE

Le BP 2016 proposé s'établit à 18 391 500 € (fonctionnement et investissement confondus). Les postes de dépenses se décomposent comme suit :

- **Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) : 16 070 000 €.**
Ce fonds intervient dans le secteur de l'aide à l'accès ou au maintien dans le logement des personnes en difficulté. Il contribue également au règlement des dettes d'eau et d'énergie des ménages en difficulté.
Les crédits inscrits au titre du BP 2016 sont proposés à hauteur de 16 070 000 € permettant ainsi une intervention significative auprès des publics du Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

(PLALHPD), notamment pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement, ainsi que la prévention de la précarité énergétique.

Au sein de ce dispositif, outre les aides financières individuelles, le volet accompagnement social des ménages au travers notamment des mesures d'accompagnement socio-éducatif lié au logement (ASELL) représente 30% de l'enveloppe budgétaire.

Les dépenses liées au FSL concernent également les frais de gestion des dossiers confiée à la CAF par marché public.

Le lot 1 est destiné au traitement des aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement.

Le lot 2 est destiné au traitement des aides financières individuelles pour les impayés d'énergie.

- **programme prévention sociale** : 871 000 €.
Ce programme concerne essentiellement le nouveau dispositif des chèques d'accompagnement personnalisé qui se substitue aux colis alimentaires et d'hygiène et aux bons de lait et le versement de subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le champ de l'action sociale. Cette mesure permet un accompagnement plus adapté pour le bénéficiaire.
- **programme projets collectifs de développement social** : 57 000 €.
Ces crédits sont destinés au dispositif des classes transplantées et au versement de subventions aux associations œuvrant dans le champ de l'aide juridique et de la médiation sociale.
- **programme protection des majeurs** : 510 000 €.
Ce montant est essentiellement consacré aux mesures d'accompagnement social personnalisé, dispositif réglementaire de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection des majeurs vulnérables.
- **projets d'insertion par l'habitat** : 400 000 €.
Ce sont des crédits alloués au versement de subventions aux associations œuvrant dans le champ de l'insertion par le logement.

Le total des budgets dédiés à la mise en œuvre des divers dispositifs sociaux de la direction s'élève à 17 908 000 €.

A ces dépenses, il convient de prévoir 478 500 € au titre des moyens généraux, dont notamment les frais de déplacements.

Les crédits gérés par le Service des Bâtiments, Hygiène et Sécurité s'élèvent quant à eux à 5 000 €.

Les crédits gérés par la Direction des Territoires et de l'Action Sociale s'élèvent donc à 15 891 500 € en dépenses de fonctionnement et à 2,5 M€ en dépenses d'investissement.

3 . LES CREDITS GERES PAR LE SARPE

Les crédits gérés par ce service concernent essentiellement le secours d'urgence aux adultes et s'élèvent à 1 521 000 €.

4. LES RECETTES

Le montant total des recettes de fonctionnement attendues au titre du BP 2016 pour la politique publique d'insertion sociale et professionnelle s'élève à 11,41 M€ dont 2,7 M€ de Fonds Social Européen (FSE)(hors dotations de compensation versées par l'Etat) et à 3,04M€ pour les recettes d'investissement.

Ces recettes concernent notamment :

- Le FSE : 2,7 M€,
- Les indus RMI/RSA socle et majoré : 6,7M€,
- Les interventions diverses (titres émis pour récupérer les acomptes) : 0,2 M€,
- Les remboursements des prêts FSL : 3,03 M€,
- La participation volontaire au FSL des communes et bailleurs sociaux et les contributions volontaires au FSL des opérateurs de gaz et d'électricité : 1,8 M€.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL